



1110362201

DATE DEPOT :	2011-11-07
NUMERO DE DEPOT :	2011R103975
N° GESTION :	2009B23833
N° SIREN :	518860622
DENOMINATION :	AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE
ADRESSE :	5 rue de l Atlas 75019 Paris
DATE D'ACTE :	2011/01/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL
	CHANGEMENT DE PRESIDENT

03823833

AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE

« AXE 3 »

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros

Siège Social : 5, rue de l'Atlas
75019 - PARIS

518 860 622 R.C.S. PARIS

PF 01/01/11
EL, CZ

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} JANVIER 2011**

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

L'an deux mille onze,
Le premier janvier,
A huit heures,

07 NOV. 2011

N° DE DÉPOT

R1103975

Les Associés de la Société AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE, Société par Actions Simplifiée au capital de 15.000 €, divisé en 15.000 parts de 1 € chacune, dont le siège est à PARIS (75019) au 5, rue de l'Atlas, se sont réunis au siège social sur convocation du Président, faite par lettre remise en mains propres le 14 décembre 2010 à chaque Associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque Associé présent, au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier Bordry, en sa qualité de Président.

Monsieur Guillaume Caron est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 15.000 actions sur 15.000 actions ayant le droit de vote.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président précise qu'il a fait part dès avant ce jour aux actionnaires de son intention de démissionner de son mandat de président à compter de ce jour pour des raisons de convenances personnelles, s'inscrivant notamment dans le cadre du changement de contrôle à venir au sein de la société AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE.

Il expose donc qu'il souhaite être déchargé de son mandat de président de la société et que, consulté de manière informelle, Monsieur Guillaume Caron, actuellement Directeur Général, né le 26 septembre 1974 à NEUILLY SUR SEINE (92), de nationalité française, demeurant au 2, Place de la Loire - 95150 TAVERNY, lui a indiqué qu'il serait prêt à accepter ce mandat si celui-ci venait à lui être conféré.

GL
XB

1609

1609

1609

1609

1609

1609

1609

1609

Le président rappelle donc que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément de cession d'actions
- Démission de Xavier Bordry de ses fonctions de Président,
- Démission de Guillaume Caron de ses fonctions de Directeur Général,
- Nomination de Guillaume Caron en qualité de Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Statuts
- La copie des lettres de convocation
- La feuille de présence
- Comptes d'actionnaires

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demande plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION PRELIMINAIRE

L'Assemblée déclare expressément relever de toute nullité de fond ou de forme la convocation de cette Assemblée.

Elle donne acte au Président que les associés ont pu exercer leur droit d'information dans les conditions légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée conformément à l'article 12 des statuts :

- Relève de toute nullité le respect de la procédure d'agrément tel que prévu par le dit article ;
- Agrée la cession d'action envisagée entre Monsieur Xavier Bordry et Monsieur Guillaume Caron

Cette résolution est adoptée par Monsieur Guillaume Caron, Monsieur Xavier Bordry étant exclu du vote conformément à l'article 12 des statuts.

2

1

1

2

3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

101

102

103

104

105

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Guillaume Caron de ses fonctions de directeur général de la SAS AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE et déclare l'accepter sans réserve, reconnaissant que cette démission n'est pas donnée dans le but de nuire aux intérêts de la société.

Elle le remercie ensuite du temps et du travail consacré à la direction générale de la société.

L'assemblée décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Xavier Bordry de ses fonctions de Président de la SAS AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE et déclare l'accepter sans réserve, reconnaissant que cette démission n'est pas donnée dans le but de nuire aux intérêts de la société.

Elle le remercie ensuite du temps et du travail consacré à la présidence de la société.

Il est mis fin à la rémunération de Monsieur Xavier Bordry en sa qualité de Président.

Toutefois, celui-ci continuera d'être rémunéré pour ces fonctions exercées au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président de la société Monsieur Guillaume Caron, né le 26 septembre 1974 à NEUILLY SUR SEINE (92), de nationalité française, demeurant au 2, place de la Loire - 95150 TAVERNY, et ce conformément aux dispositions statutaires.

En sa qualité de Président de la Société par Actions Simplifiée, Monsieur Guillaume Caron aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais et dépenses de représentation engagés dans l'intérêt de la société.

Monsieur Guillaume Caron continuera de percevoir la rémunération qui lui a été allouée par l'assemblée. Celle-ci ne lui sera plus versée au titre de son mandat de Directeur Général mais au titre de celui de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guillaume Caron prend alors la parole et déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré et satisfaire aux conditions légales pour l'exercice de ce mandat.

GC
3 XB

2

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

CINQUIEME RESOLUTION

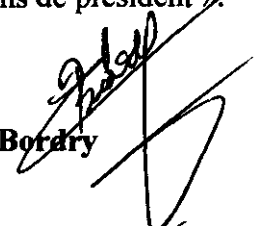
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et/ou administratives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

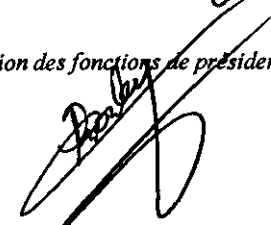
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance a été levée.

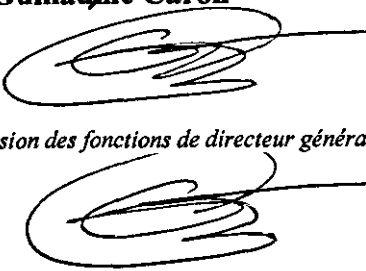
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire, Monsieur Guillaume Caron faisant précéder sa signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de président » ainsi que « bon pour démission des fonctions de directeur général » et Monsieur Xavier Bordry faisant précéder sa signature de la mention « bon pour démission des fonctions de président ».


Xavier Bordry

« bon pour démission des fonctions de président »


Guillaume Caron

« bon pour démission des fonctions de directeur général »


« bon pour acceptation des fonctions de président »

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37